

FORMATION INCENDIE

POI - Gestion d'une cellule de crise - Formation initiale

1 jour - Présentiel

Formation répondant aux obligations des articles L4121-1 à 3, L4122-1, L4141-2 et 3, L4142-1 et 2, R4141-1 à 7, R4141-11 à 20 et R4227-39 du code du travail et en conformité avec l'arrêté préfectoral éventuel de l'entreprise.

Référence : INC-POI-GCC-FI-1J-P

Durée : 7h (1j) **Modalité :** Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : nous consulter

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Etablissement Recevant des Travailleurs (ERT)
- Etablissement Recevant du Public (ERP)
- Etablissement soumis à un arrêté préfectoral (ICPE, SEVESO...)
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation

Prérequis

- Transmettre POI (ces documents restent confidentiels)

Objectifs pédagogiques

- Expliquer la notion de crise et les enjeux de sa résolution
- Connaître les indicateurs permettant de déclencher le plan d'urgence
- Comprendre l'organisation de gestion des situations d'urgence
- S'approprier les méthodes et les outils de gestion des situations d'urgence
- Anticiper l'évolution des situations de crise
- Définir une stratégie et l'adapter en fonction de l'évolution de la situation
- Contrôler l'efficacité des actions engagées
- Communiquer auprès des interlocuteurs internes et externes de la gestion de crise



SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de LYON : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - **Agence de TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

V21-02-1

Contenu de la formation

- LA CRISE ET SES ENJEUX :
 - Le contexte opérationnel du plan d'urgence
 - Le contexte réglementaire du plan d'urgence
 - Les objectifs de l'organisation de gestion des situations d'urgence
- LA STRUCTURE PERMETTANT LA GESTION D'UNE SITUATION D'URGENCE :
 - La cellule de crise
 - Les équipes d'interventions terrain
 - Les différentes compétences nécessaires
 - Le lien avec les secours extérieurs
- ORGANISATION MATERIELLE DE LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE :
 - La salle de crise
 - Les outils de partage de l'information
 - Les moyens de communication
- LA GESTION D'UNE CRISE :
 - L'activation de la cellule de crise
 - Mobilisation de la cellule de crise
 - Montée en puissance de la cellule de crise
 - Les rôles des intervenants dans la cellule de crise
 - Le lien entre la cellule de crise et les équipes d'intervention
- LA MISE EN SITUATION DES COMPETENCES DE LA CELLULE DE CRISE :
 - Mise en situation sur plan



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant.e spécialisé.e dans la sécurité incendie

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne
- LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI et son nécessaire de prise de notes
- EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection
- EN INTRA : mise à disposition de l'espace dédié à la cellule de crise
- Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)

SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de LYON : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de TROYES : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

V21-02-1

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Délivrance d'une attestation de stage et édition d'une autorisation de conduite délivrée sous la responsabilité de l'employeur selon le décret N° 98-1084 du 02 décembre 1998
- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Attestation de fin de formation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation

